



Commune de Paray-Vieille-Poste

REF. DOSSIER PC0914792530027

Service Urbanisme

INTERLOCUTEUR Adam Messar

Avenue d'Alsace-Lorraine

TÉLÉPHONE +33145733629

91550 Paray-Vieille-Poste

MAIL rte-cm-ntr-gmr-est-appuis@rte-france.com

A l'attention de Mme Garreaut

OBJET Démolition des bâtiments existants, construction d'un DataCenter et création d'un pôle tertiaire au 1, avenue du Maréchal Deveaux 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE

Vitry-sur-Seine, le 14/01/2026

Madame, Monsieur,

Par courriel du 30/12/2025, vous nous avez transmis une demande de permis de construire PC n° 0914792530027, déposée par SNC PARAY DC, concernant une parcelle située sur le territoire de la commune de Paray-Vieille-Poste, et cadastrée section AB numéro 0053.

Nous vous confirmons que ce terrain est concerné par notre ouvrage électrique souterrain et qu'un poste électrique RTE haute tension se situe à côté de votre emprise de travaux.

Cet ouvrage situé sous la chaussée et les trottoirs de la rue des Avernaises et de la rue Marcel Albert dans la commune de Paray-Vieille-Poste est exploité par nos services.

Au vu des éléments du dossier de demande d'autorisation que vous avez bien voulu nous communiquer, il s'avère que **la construction à démolir se situe à une distance de plus de 1,5 mètre de notre ouvrage électrique souterrain.**

Il conviendra donc d'indiquer au pétitionnaire que, pour l'exécution des travaux, il devra se conformer aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixées par les articles R. 554-1 et suivants du Code de l'Environnement (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/).

Aussi, tous les travaux de démolition, y compris les travaux préparatoires et de dépose des réseaux doivent être exécutés dans le strict respect des articles R. 4544-12 et suivants du Code du Travail, qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension ainsi qu'aux normes NF C 18-510 et au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux fascicule 1 à 3.

Nous vous adressons ci-joints :

- Un extrait de plan au 1/200^{ème}, indiquant la position de notre ouvrage en cause.

1/2

TEL :
FAX :

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de
surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com





- Les commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de canalisations électriques souterraines HTB.

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre ces informations au pétitionnaire afin que celui-ci les prenne en compte dans son projet.

Nous vous précisons enfin que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, NaTran, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

PJ : Annoncées.

VASIC Aleksandar
RTE - Groupe Maintenance Réseaux EST
Responsable Maintenance Réseaux Territoire

Le 03/02/2026 à Vitry sur Seine